

Didier BARRE
Estelle BELLOIR
Thibaut BLANLOEIL
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

48 Rue des Bons Enfants
49300 CHOLET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de l'association MISSION LOCALE DU CHOLETAIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE DU CHOLETAIS relatif à l'exercice de clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées au sein de l'association.

Dans le cadre de notre mission, nous avons notamment vérifié les principes d'affectation des subventions perçues par l'association et leur rattachement à l'exercice 2023 ainsi que le traitement comptable des fonds dédiés.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 17 juin 2024

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR



ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Bilan Associations

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	10 775	8 023	2 752	3 480
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	235 526	186 606	48 920	66 235
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	310		310	
Total I	246 611	194 629	51 982	69 715
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	973		973	3 843
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	352 764		352 764	384 752
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	426 554		426 554	335 387
Charges constatées d'avance	10 842		10 842	7 324
Total II	791 133		791 133	731 306
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 037 744	194 629	843 115	801 021

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Bilan Associations

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	200 470	200 470
Première situation nette établie		
Fonds statutaires	200 470	200 470
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	54 354	-120 047
Excédent ou déficit de l'exercice	68 690	174 400
Situation nette (sous-total)	323 514	254 824
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 430	4 843
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	325 944	259 667
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	20 061	88 655
Total II	20 061	88 655
PROVISIONS		
Provisions pour risques	14 857	
Provisions pour charges	131 707	111 208
Total III	146 564	111 208
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		4
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 949	32 203
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	224 838	206 203
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	103 421	102 210
Produits constatés d'avance	338	870
Total IV	350 546	341 491
Ecart de conversion – Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	843 115	801 021

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Compte de Résultat Associations**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
Produits de tiers financeurs	1 852 490,83	1 793 678,47
Concours publics et subventions d'exploitation	1 852 490,83	1 793 678,47
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	29 800,31	68 745,77
Utilisation des fonds dédiés	88 655,15	178 495,85
Autres produits	10,56	5,91
Total I	1 970 956,85	2 040 926,00
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	156 819,63	172 098,14
Aides financières	309 970,00	307 670,00
Impôts, taxes et versements assimilés	96 673,35	87 766,47
Salaires et traitements	932 269,61	944 400,04
Charges sociales	315 135,50	318 514,06
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	32 332,07	36 846,78
Dotations aux provisions	43 773,25	
Reports en fonds dédiés	20 061,24	
Autres charges	3 689,60	4 182,98
Total II	1 910 724,25	1 871 478,47
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	60 232,60	169 447,53
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	5 562,74	1 945,88
Total III	5 562,74	1 945,88
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés		18,09
Total IV		18,09
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	5 562,74	1 927,79
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	65 795,34	171 375,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 058,70	1 842,90
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	2 413,18	3 413,18
Total V	4 471,88	5 256,08
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	729,88	1 922,96
Sur opérations en capital		95,31
Total VI	729,88	2 018,27
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 742,00	3 237,81
Impôts sur les bénéfices (VIII)	847,00	213,00
Total des produits (I + III + V)	1 980 991,47	2 048 127,96
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 912 301,13	1 873 727,83
EXCEDENT OU DEFICIT	68 690,34	174 400,13
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	51 967,00	85 464,33
TOTAL	51 967,00	85 464,33
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite	34 604,00	34 604,00

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Compte de Résultat Associations**

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Personnel bénévole	17 363,00	50 860,33
TOTAL	51 967,00	85 464,33

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

Annexe



Voir rapport de l'expert comptable

Page 9 / 31

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 843 115 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 68 690 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la direction de l'entité.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Fondées par ordonnance en 1982 à la suite du rapport de Bertrand Schwartz, les Missions Locales se sont développées afin d'organiser localement une intervention globale au service des jeunes (articles L5314-1 à 4 du Code du Travail).

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les 440 Missions locales constituent un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.

La Mission Locale du Choletais, créée en 1995, est une association loi 1901 remplissant une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire. Financée par l'Etat, le Conseil Régional des Pays de la Loire, CHOLET AGGLOMERATION, Mauges Communauté et d'autres partenaires, elle est pilotée par un Conseil d'Administration et son président actuel Mr PIOUS.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans

* Matériel de transport : 1 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.19 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : Moyen
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 16-18)

Le taux d'actualisation retenue correspond au taux moyen IBOXX sur les 24 derniers mois précédant la clôture

Séparation des exercices

Les charges à payer, les produits à recevoir et les charges et produits constatés d'avance constituent des opérations à caractère habituel.

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 842	1 933		10 775
Immobilisations incorporelles	8 842	1 933		10 775
– Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage				
– Installations générales, agencements aménagements divers	37 098			37 098
– Matériel de transport	20 649			20 649
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	165 423	12 356		177 779
Immobilisations corporelles	223 170	12 356		235 526
– Participations évaluées par mise en				
– Prêts et autres immobilisations financières		310		310
Immobilisations financières		310		310
ACTIF IMMOBILISE	232 012	14 599		246 611

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 933	12 356	310	14 599
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 933	12 356	310	14 599
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Amortissements

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 363	2 661		8 023
Immobilisations incorporelles	5 363	2 661		8 023
– Installations générales, agencements et – Installations techniques, matériel et outillage – Installations générales, agencements aménagements divers	27 244	3 469		30 714
– Matériel de transport	20 647			20 647
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	109 043	26 202		135 245
Immobilisations corporelles	156 935	29 671		186 606
ACTIF IMMOBILISE	162 297	32 332		194 629

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Créances & Produits à recev.**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 363 916 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	310		310
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	352 764	352 764	
Charges constatées d'avance	10 842	10 842	
Total	363 916	363 606	310
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournis.avoirs a recevoir	53
Organismes sociaux/ Produits a rece	6 316
Divers prod. a recevoir	1 500
Total	7 869

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Notes sur le bilan – Divers Actif****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charg. constatees avance	10 842		
Total	10 842		

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Autres fonds propres
Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	200 470				200 470
Report à Nouveau	-120 047		174 400		54 354
Excédent ou déficit de l'exercice	174 400	-174 400	68 690		68 690
Situation nette	254 824	-174 400	243 090		323 514
Subventions d'investissement	4 843			2 413	2 430
TOTAL	259 667	-174 400	243 090	2 413	325 944

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Provisions risques et charges
Provisions pour risques et charges**Tableau des provisions pour risques et charges**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		14 857			14 857
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	111 208	13 025			131 707
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	111 208	27 882			146 564
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		43 773	8 417		
Financières					
Exceptionnelles					

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Dettes & Charges à payer**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 350 546 Euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 949	21 949		
Dettes fiscales et sociales	224 838	224 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	103 421	103 421		
Produits constatés d'avance	338	338		
Total	350 546	350 546		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs factures a recevoir	15 204
Provision congés payés	98 959
Org.sociaux a payer	43 111
Uniformation – Etat charges Ó payer	12 538
Agefiph – Etat charges a payer	8 479
Total	178 290

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Notes sur le bilan – Divers

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constat.avance	338		
Total	338		

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Notes sur le compte de résultat**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 650 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Autres informations****Informations sur les dirigeants****Rémunérations allouées aux dirigeants**

La rémunération des organes de direction n'est pas renseignée car cette communication conduirait indirectement à indiquer une rémunération individuelle.

Engagements financiers**Crédit-Bail**

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				39 040	39 040
Cumul exercices antérieurs				17 888	17 888
Dotations de l'exercice				4 472	4 472
Amortissements				22 360	22 360
Cumul exercices antérieurs				13 770	13 770
Exercice				5 225	5 225
Redevances payées				18 995	18 995
A un an au plus				1 903	1 903
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				1 903	1 903
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle					
Montant pris en charge dans l'exercice				10 302	10 302

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Autres informations****Engagements de retraite**

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 131 707 Euros

Donations**Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
<i>Repérage des invis ARML Subv psych</i>	88 655	88 655	88 655		20 061	20 061	
Sous total	88 655	88 655	88 655		20 061	20 061	
Sous total							
TOTAL	88 655	88 655	88 655		20 061	20 061	

Le projet, "le repérage des jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation)", a fait l'objet d'une convention.

Une subvention de 145 920€ a été octroyée à l'association MISSION LOCALE DU CHOLETAIS. Cette enveloppe est rattachée aux charges qui vont en découler jusqu'en 2023. Le montant des charges rattachées à l'exercice 2023 s'élève à 88 655€, montant repris au sein des fonds dédiés.

L'ARML a octroyé à l'association MISSION LOCALE DU CHOLETAIS une aide pour la prise en charge d'une embauche d'un psychologue pour un montant de 25K€ au titre de 2023. L'embauche du psychologue a eu lieu le 2/11/2023.

Le montant inscrit en fonds dédiés correspond aux charges directes et indirectes réellement engagées sur l'exercice 2023.

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 **Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques		14 857,00		14 857,25
Provisions pour charges	111 208,00	13 025,00		131 707,00
Total	111 208,00	27 882,00		146 564,25
Exploitation		43 773,25	8 417,00	

ASS MISSION LOCALE DU CHOLETAIS

Comptes annuels au 31/12/2023

 Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	51 967	85 464
Dons en nature		
Total	51 967	85 464
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	34 604	34 604
Prestations		
Personnel bénévole	17 363	50 860
Total	51 967	85 464